











PROJET D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT - Evaluation Environnementale





SYNTHESE DES IMPACTS ET DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION

I.1 Synthèse des impacts et mesures sur le milieu physique













THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction
Sols et sous-sols	Les fouilles de faible profondeur (moins d'1 m), peu nombreuses, ponctuelles et très localisées, nécessaires pour certains aménagements forestiers, seront sans effets notables sur le sol et le sous-sol.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure de suivi spécifique nécessaire	
	L'arrêt de l'agriculture et de l'irrigation conduira à une acidification des sols (processus naturel) compte tenu du contexte géologique (surface du calcaire grossier à faciès sableux meulériés).		- Des campagnes de chaulage seront menées tous les dix ans environ pour lutter contre l'acidification des sols. - Les essences d'arbres seront choisies compte tenu de la qualité des sols. Il ne sera pas planté de résineux qui ont pour effet d'accélérer le processus d'acidification des sols.	Pas de mesure de suivi spécifique nécessaire	
Eaux souterraines	Augmentation du taux de matière organique dans le sol grâce à la présence d'un couvert forestier permanent, contribuant à stabiliser les polluants dans la couche supérieure des sols, favorisant la rétention d'eau dans le sol et améliorant la disponibilité des ressources alimentaires présentes dans le sol.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure de suivi spécifique nécessaire	
	Pas d'effet sur les caractéristiques de perméabilité des sols. La réalisation des fouilles, en mettant à jour la surface du calcaire grossier, facilitera l'accessibilité		Pas de mesure spécifique nécessaire Mise en œuvre d'un chantier vert, chantier à faibles nuisances avec	Pas de mesure de suivi spécifique nécessaire Analyse d'eau souterraine – 1	

THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction	
	aux eaux souterraines par infiltration. Cela présente un risque de pollution des eaux souterraines par les potentiels fluides polluants du chantier.		notamment des aires étanches pour le stockage et la manipulation des produits susceptibles de polluer les eaux et une gestion des eaux pluviales permettant d'en contrôler leur qualité avant infiltration.	campagne de 3 piézomètres tous les 5 ans		
	L'arrêt de l'agriculture et des apports associés de fertilisants et de produits phytosanitaires élimine une source de pollution diffuse sur une surface de 600 ha permettant ainsi un retour à un fonctionnement naturel de la circulation des nutriments.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire		
	Modification non significative des conditions locales de ruissellement en phase chantier.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire		
	Modification de la perméabilité des sols par l'aménagement de cheminements et d'aires de stationnement.		Utilisation de matériaux perméables et mise en place de noues pour les aires de stationnement.	Aires de stationnement – Analyse d'eau – 1 campagne de 11 points tous les 5 ans		
	Diminution du coefficient de ruissellement par la création de nouvelles zones boisées augmentant les capacités d'infiltration des sols.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire		
Pollution des sols	Risque de contamination des ouvriers en phase chantier.		- Protection des zones de chantier pour éviter toute intrusion. - Mise en œuvre des mesures de protection et de sécurité des ouvriers sur les chantiers (EPI – lavage des engins de chantier et des camions).	Suivi médical par la médecine du travail et suivi de la conformité du chantier		

THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction
	L'étude HPC Envirotech de 2012-2014 a conclu à la compatibilité de la pollution des sols avec les futurs usages de la forêt sur la grande majorité du périmètre à l'exception de 21 ha.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
	21 ha au sein du périmètre de projet sont incompatibles avec les futurs usages de la forêt du fait de leur teneur et de leur concentration en métaux lourds. Ils présentent un risque de contamination par contact direct, soit par ingestion soit via une blessure.		<ul style="list-style-type: none"> - Les zones les plus polluées seront interdites d'accès au public par des clôtures ou des barrières naturelles d'épineux et par la mise en place d'une signalétique renforcée. - Organisation de la trame de chemins de manière à tenir les futurs usagers à l'écart des zones les plus polluées. - Déplacement d'un tracé de nouveau chemin pour éviter une des zones les plus polluées. 	Suivi de la bonne mise en oeuvre des clôtures et barrières	
	Aucun risque de pollution de terres saines, les terres excédentaires étant réutilisées sur place.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
	Risque de migration des éléments traces métalliques dans les couches inférieures des sols et dans la nappe phréatique à long terme, du fait de l'acidification naturelle des sols suite à l'arrêt de l'agriculture et des épandages. Néanmoins ce processus est très lent et la dilution des eaux infiltrées transporteuses dans la nappe du calcaire grossier limitera l'impact de la migration dans la nappe phréatique en termes de concentration.		<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de chaulage tous les dix ans en moyenne contre l'acidification des sols. - Choix d'essences adaptées ne favorisant pas l'acidification des sols. 	Mise en place d'un suivi de l'évolution de la pollution et des eaux souterraines par des prélèvements réguliers d'échantillons (tous les 3 à 5 ans).	

THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction
Qualité de l'air	Production d'émissions de gaz à effet de serre en phase chantier liée aux machines et aux camions et en phase exploitation liée aux déplacements des futurs usagers de la forêt. Néanmoins, les volumes générés resteront négligeables au regard des émissions de gaz à effet de serre provenant du trafic déjà très dense existant sur les grands axes de circulation situés à proximité (A15, A115 et RN 184).		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
	La future forêt contribuera à l'assainissement de l'air par absorption de dioxyde de carbone en quantité supérieure au volume produit.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	





1.2 Synthèse des impacts et mesures sur le milieu humain

THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction
Démolition du bâti, Population et Environnement urbain	Suppression de 45 ensembles bâtis dont 23 à vocation d'habitation, en dur ou de type cabanons et caravanes, occupés par : <ul style="list-style-type: none"> - Une dizaine de familles dans les logements en dur, soit environ 50 personnes - 170 familles de voyageurs, représentant environ 470 personnes 		<ul style="list-style-type: none"> - Relocalisation des familles de voyageurs dans le cadre d'une MOUS en partenariat avec les collectivités locales concernées. Une 1^{ère} mission a été mise en place à l'automne 2017 par le Val Parisi pour connaître précisément la composition des familles concernées et pour identifier les besoins en relogement. - 3 sites de relocalisation totalisant 3,3 ha sont réservés au sein du périmètre de projet d'aménagement forestier sur la commune de Pierrelaye pour contribuer à la relocalisation de ces familles. - Indemnisation et/ou relogement de la dizaine de ménages habitant dans les logements en dur dans le cadre des démarches d'acquisition à l'amiable ou d'expropriation pour cause d'utilité publique. - Indemnisation et/ou relocalisation de ces activités dans le cadre des démarches d'acquisition à l'amiable ou de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. 	<p>Suivi des relocalisations dans le cadre de la MOUS</p> <p style="text-align: center;"></p>	
	Suppression de 4 ensembles bâtis sur les 45 recensés occupés par des activités économiques entraînant leur éviction.		<ul style="list-style-type: none"> - Pas de mesure spécifique nécessaire 		<p>Pas de mesure spécifique nécessaire</p> <p style="text-align: center;"></p>
	Résorption des constructions ou installations bâties réalisées en dérogeant au droit de l'urbanisme et de l'environnement.		<ul style="list-style-type: none"> - Pas de mesure spécifique nécessaire 	<p>Pas de mesure spécifique nécessaire</p> <p style="text-align: center;"></p>	
	Résorption des sites d'habitation aux conditions d'habitabilité et de salubrité mettant en danger la sécurité et la santé des occupants.		<ul style="list-style-type: none"> - Pas de mesure spécifique nécessaire 	<p>Pas de mesure spécifique nécessaire</p> <p style="text-align: center;"></p>	





THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction
	Résorption des dépôts sauvages de déchets, sources de pollution de l'environnement et de risques sanitaires		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
Développement économique et attractivité	Création d'emplois liés à la réalisation du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Equipe de la maîtrise d'ouvrage - Equipes de maîtrise d'œuvre et entreprises de travaux - Equipes de gestion, entretien / maintenance et animation en phase exploitation (en régie directe ou dans le cadre de marché de prestations) 		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
	Amélioration de l'attractivité du territoire, levier de développement économique et générateur de valeurs ajoutées à terme		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
	Faible participation du projet au développement économique de la filière bois dans la mesure où la forêt n'a pas une vocation économique. Néanmoins, il y aura une exploitation forestière possible dans le cadre du plan de gestion de la forêt.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
Activité agricole	Substitution de l'activité agricole par le projet de forêt décidée d'un commun accord par l'Etat, la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France et les collectivités locales entraînant la suppression de 785 ha de surfaces cultivées en Ile de France et l'éviction de 22 exploitants agricoles.		Indemnisation des agriculteurs dans le cadre d'un protocole d'accord global avec la Chambre d'Agriculture de la région Ile-de-France représentant les 22 exploitants agricoles concernés définissant les conditions et le montant des évictions. Mise en place d'une convention tripartite entre le SMAPP, l'Etat et la Chambre d'Agriculture de la région Ile-de-France pour accompagner les agriculteurs en	Suivi intégré à la mise en œuvre de la mesure	

THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction
Déplacements	Développement et amélioration du réseau de cheminements doux du territoire grâce à la création de 30 km de nouveaux chemins, au réaménagement de 60 km de chemins existants et à la réalisation de continuités vertes.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
	Faible impact sur le trafic routier. 2 000 places de stationnement disponibles à proximité (265 emplacements créés et 1 660 existants), générant un volume maximal de 4 000 déplacements par jour. Ce volume de déplacements supplémentaires aura des effets négligeables sur le trafic déjà très dense des axes de circulation desservant le site (+ 1,5%). Il viendra en substitution des déplacements pour d'autres sites touristiques ou des déplacements pendulaires.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
Santé publique liée au bruit	Nuisances sonores faibles à modérées, en phase chantier à cause de la circulation des camions et de l'utilisation des machines.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Suivi de la conformité du chantier	
	La forêt constituera un écran végétal permettant d'atténuer les nuisances sonores extérieures dues au trafic sur les grands axes routiers environnants pour les futurs usagers de la forêt.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
Santé publique liée à la pollution des sols	La pollution des sols aux métaux lourds suite à l'épandage d'eaux usées brutes pendant près d'un siècle expose les usagers de la Plaine à des risques sanitaires.		Les zones les plus polluées seront interdites d'accès au public par des clôtures ou des barrières naturelles d'épineux et par la mise en place d'une signalétique renforcée.	Suivi de la bonne mise en œuvre des barrières et clôtures	
	En phase chantier, les travailleurs en particulier seront exposés aux risques de contamination.		Toutes les mesures de protection et de sécurité des ouvriers en cas de chantier à risque seront mises en œuvre	Suivi de chantier	

THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction
	L'étude HPC Envirotech de 2014 a conclu à l'adéquation de la qualité des sols pollués avec les futurs usages de la forêt.		conformément aux dispositions réglementaires. Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
	11 secteurs d'une surface globale de 21 ha répartis sur la partie située au nord de Pierrelaye du fait de leur teneur en éléments traces métalliques et de leur concentration des polluants sont évalués incompatibles avec les usages de la forêt.		- Ces secteurs seront interdits d'accès au public par la mise en place de barrières grillagées ou naturelles (plantation d'épineux) et d'une signalétique renforcée. Ils seront également sanctuarisés pour permettre la préservation de la biodiversité qu'ils abritent. - Un tracé de chemin a été modifié pour éviter une des zones les plus polluées.	Suivi de la bonne mise en œuvre des clôtures et barrières	
Santé publique liée à la qualité de l'air	Effets négligeables des émissions de gaz à effet supplémentaires émanant du projet au regard de celles produites par le trafic intense des grands axes de circulation situés à proximité. La future forêt jouera un rôle de « poumon vert » à l'échelle du Val d'Oise, en absorbant 0,5% des émissions de gaz à effet de serre.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
Patrimoine culturel et architectural	Aucun effet puisque le périmètre de projet ne compte aucun site ni monument inscrit ou classé. Le projet contribuera à valoriser le patrimoine vernaculaire (colonnes d'équilibre, cheminée de l'usine de Pierrelaye...) en tant que témoin de l'histoire agricole et sociale du territoire, ainsi que la Ferme de la Haute Borne, bâti considéré d'intérêt local préservé au titre de l'art. 123-1-5 7° du CU.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
	Le projet permettra de mettre en réseau les sites touristiques situés aux environs grâce à ses		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	

THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction
Paysage	continuités vertes, et de les mettre en valeur grâce à ses perspectives visuelles.				
	Requalification paysagère du site grâce à la résorption des dépôts sauvages de déchets, à l'identification d'une destination, au boisement du site, à la création de lisières, à l'aménagement de clairières.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
	Modification profonde et durable du grand paysage par la fermeture de cet espace largement ouvert aujourd'hui.		Préservation des cônes de vue et mise en valeur des perspectives sur les éléments remarquables du paysage alentour. Maintien d'espaces ouverts sur 250 ha, en particulier au nord du centre-ville de Pierrelaye pour préserver les vues et les perspectives.	Pas de mesure spécifique nécessaire	

1.3 Synthèse des impacts et mesures sur le milieu naturel

THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction
Les milieux naturels et semi-naturels	Augmentation des surfaces boisées et requalification des espaces boisés existants.			Pas de mesure spécifique nécessaire	
	Risque de disparition des pelouses sablo-calcaïques et des pelouses annuelles sur sables acides et des mégaphorbiaies présentes sur 2,5 hectares dans l'air d'étude. Le boisement de la Plaine entrainera la fermeture et donc la disparition de ces milieux ouverts, supports d'une biodiversité riche si aucune précaution n'est prise.		Préservation de ces milieux rares – pas de boisement des 2,5 hectares concernés.	Suivi de chantier et suivi écologique des espèces en phase exploitation	

THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction
	Risque de disparition des prairies mésophiles pâturées qui sont peu qualitatives car sur-pâturées mais qui abritent une faune et une flore patrimoniales mais également de friches vicaces thermophiles et de pelouses annuelles acidiphiles rudéralisées.		Maintien d'une partie de ces milieux.	Suivi de chantier et suivi écologique des espèces en phase exploitation	
La faune	Menace pour 5 espèces d'insectes protégés du fait de la disparition de leurs habitats (milieux ouverts notamment)		Maintien de plus de 250 hectares d'espaces ouverts.	Suivi de chantier et suivi écologique des espèces en phase exploitation	
	Enjeu faible pour 5 espèces d'amphibiens majoritairement concentrés à Saint-Ouen-l'Aumône. Le projet n'aura pas d'impact sur les milieux de reproduction et de vie de ces espèces grâce au maintien des milieux humides existants. Au contraire l'offre en habitat d'hivernage sera augmentée par le projet.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
	Enjeu faible pour 3 espèces de reptiles protégées. Le projet n'a pas d'impact sur les milieux favorables au développement de ces espèces.		Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	
	Augmentation des milieux boisés, habitats propices des oiseaux du cortège des milieux boisés.		Plan de gestion des espaces boisés	Suivi écologique des espèces en phase exploitation	
	Diminution des milieux ouverts et buissonneux favorables à l'alimentation et à la nidification des oiseaux du cortège des lisières et buissons.		Maintien d'une offre suffisante de milieux ouverts et création de deux clairières suivant un système bocager à Pierrelaye et Herblay.	Suivi de chantier et suivi écologique des espèces en phase exploitation	
	Diminution des milieux ouverts et semi-ouverts favorables à l'alimentation et à la nidification des oiseaux du cortège des milieux ouverts et semi-		Maintien de 250 hectares d'espaces ouverts sur l'ensemble du projet.	Suivi de chantier et suivi écologique des espèces en phase exploitation	

THEMATIQUE	Impacts	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement ou de réduction des effets néfastes	Mesures de suivi	Niveau d'impact résiduel après évitement et réduction
	ouverts.				
	Restauration des corridors écologiques entre les espaces naturels du territoire par la création de 3 passages à faune, favorisant le déplacement des mammifères.	+	Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	+
	Augmentation du linéaire de corridors favorables au développement des chauves-souris (boisements, lisières, cours d'eau).	+	Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	+
	Restauration d'un réseau écologique fonctionnel à l'échelle de la Plaine par l'aménagement d'un important linéaire de lisières (90 km le long des chemins), favorisant le déplacement de la faune.	+	Pas de mesure spécifique nécessaire	Pas de mesure spécifique nécessaire	+
La flore	Risque pour la Drave des Murailles qui est une espèce protégée par disparition des milieux ouverts qui lui sont favorables.	-	Maintien des stations où la Drave des Murailles est présente.	Suivi de chantier et suivi écologique des espèces en phase exploitation	≡
	Développement naturel de la renouée du Japon et du Robinier faux acacia, espèces invasives.	≡	Le plan de gestion de la forêt permettra de lutter contre la propagation de ces espèces invasives.	Suivi de chantier et suivi écologique des espèces en phase exploitation	≡
	Risque pour la Cynoglosse officinale, espèce patrimoniale présente sur 28 hectares, par la destruction des milieux qui lui sont favorables, notamment les friches vivaces thermophiles.	-	Maintien des stations où la Cynoglosse officinale est présente.	Suivi de chantier et suivi écologique des espèces en phase exploitation	≡

